

Que la charge de Lieutenant-Gouverneur a toujours été et est maintenant seulement qu'un emploi créé que pour des fins d'offrir de douces places de félicité à des hommes de parti politiques aux dépens de la société en générale; qu'il soit alors résolu, que nous demandons, dans l'intérêt de la justice et de l'économie, que la dite charge soit abolie dans chaque Province du Canada.

Proposé par M. Powell, secondé par M. Hessel, et résolu,

Que ce Congrès prie le Gouvernement Fédéral de passer une loi réglant le labeur étranger, semblable à celle passée et maintenant mise en vigueur par le Congrès des États-Unis, par laquelle tout travailleur étranger ne pourrait occuper aucune situation, privant les autres travailleurs de leur existence, à moins qu'ils deviennent, après six mois de résidence dans le pays, citoyens du Canada.

Proposé par M. Steuart, secondé par M. Powell, et résolu,

Que depuis longtemps l'heure est arrivée que le travailleur à gages devrait employer le bulletin avec intelligence comme moyen par lequel la condition de la classe travaillante pourrait être matériellement améliorée pour le mieux; ainsi, qu'il soit résolu, que ce Congrès ne saurait assez caractériser son approbation des actes des diverses organisations centrales y affiliées à élever et à encourager l'esprit de politique indépendante des classes travaillantes, et espère que le jour n'est pas éloigné lorsque les travailleurs organisés marcheront en corps serré pour aller déposer leur bulletin à l'appui d'hommes de dans ses propres rangs.

Proposé par M. Darlington, secondé par M. Brent, et résolu,

Que le présent système d'écoles par brevet de Québec soit aboli, et que le Gouvernement nomme un Ministre de l'Education qui nommera des inspecteurs qui auront la surveillance générale des écoles, et que les syndics soient élus dans les diverses localités afin de conduire et voir à ce que l'Acte d'Education soit justement mis à exécution dans les diverses écoles pour lesquelles ils seront élus syndics.

Proposé par M. McGeary, secondé par M. Ryan, et résolu,

Considérant qu'il existe une organisation internationale des Cigariers qui a adopté un Etiquette d'Unité placée sur leurs productions comme garantie de justes conditions accordées à leurs ouvriers et comme sauve-garde contre le travail de prisons, de coolies, de logis ou de travail d'enfants; ainsi, qu'il soit résolu, que cette Convention se déclare en faveur de la dite étiquette et toutes étiquettes d'unité du travail organisé, et recommandé à nos membres d'user de leur influence afin de créer une plus grande demande pour les Ecriteaux d'Unité.

Proposé par M. Flett, secondé par M. Crooks, et résolu,

Vu le mécontentement qui existe quant à la manière dont la loi réglant l'inspection des manufactures est mise à effet par quelques-uns des inspecteurs pour Ontario, ce Congrès prie le Gouvernement de changer de temps à autre les inspecteurs d'une division à une autre par toute la province.

Proposé par M. Plant, secondé par M. Beales, et résolu,

Vu le mouvement du Conseil National des Femmes du Canada à leur conférence du mois de Mai, nous recommandons que dans chaque ville où un Conseil local existe qu'un représentant du Conseil des Métiers et du Travail soit nommé afin d'agir de concert avec le Conseil National des Femmes dans leurs efforts à abrégier les heures de travail et à obtenir une meilleure protection pour les femmes et les enfants.

Proposé par M. McGeary, secondé par M. O'Donoghue, et résolu,

Que ce Congrès prie le Gouvernement Fédéral de réduire le taux pour le privilège de la manufacture de cigares, de \$75 à \$10.

Pro
Que
de cont
du Gouv
Provinc
lantes, c
gistrés c
sonnes
travaux
gages pa
que tel
tion rap
demand
dans tou
ci devan

Pro
Que
Eugène
défence
Métiers
Ont., de
vous ave
mépriso
l'option
recevrez
convainc
liberté d

Pro
Que
écriteau
récitant
les ache

Pro
Qu'
de ce Co
dront at
organisa
ou confé
en œuvr
notre Co
program

Pro
Att
pour de
comme

Pro
Que
de faire
pourraie
d'arrêra

En
a l'honn